

VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

La commune de VILLENEUVE-SUR-VERBERIE est située sur la RD 932 reliant Senlis à Compiègne.

Traversée par une circulation importante, il conviendrait de :

- rechercher un traitement cohérent des entrées de village (traitement des clôtures, plantations, etc.) ;
- étudier un aménagement qualitatif de la traverse d'agglomération.

D'autre part, il conviendrait d'encourager un développement bâti, proche de la structure typo-morphologique du tissu ancien, et d'étudier plus particulièrement l'aménagement des grandes parcelles.

Les continuités de murs de pierres devront être protégées au titre de la loi paysage.

Une requalification de la zone d'activités située au lieu-dit "Le Fond des Flairos" serait souhaitable ; une extension limitée de cette zone serait envisageable.

L'urbanisation du hameau de Noël-Saint-Martin doit être strictement limitée, eu égard aux contraintes naturelles.

Le centre d'enfouissement technique apparaît comme un site à requalifier tant d'un point de vue écologique que paysager.

Localisation des "méristèmes" :

Le hameau de Yvillers et la partie nord-ouest du village de Villeneuve-sur-Verberie sont soumis aux contraintes de la décharge, le sud du village est situé en périmètre de protection des eaux potables et minérales, l'est du village est soumis aux contraintes du passage de l'autoroute A1. Le hameau de Noël-Saint-Martin est fortement contraint par le relief. Un seul site d'extension potentiel est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat, hors du tissu bâti, au nord du village, rue du Belvédère. Un autre site est susceptible de permettre une éventuelle extension, dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités, au lieu-dit "Le fond des flaires".

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 30

NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS ENVISAGÉES HORS DU TISSU EXISTANT = EXTENSION LIMITÉE/RÉHABILITATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU "FOND DES FLAIRES"

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 14 "Bois du Haut Montel"

N° 15 "Carrière de Villeneuve-sur-Verberie"

N° 16 "Mont Pagnotte"

Corridor écologique Halatte/Compiègne

Unités paysagères :

N° 8 "Plateau agricole du Valois" (unité paysagère d'intervention prioritaire)

N° 10 "Vallon de Roberval"